



ARRETE SUR LA CIRCULATION

COLAS France - CAEN

Enduits superficiels

du 15 septembre 2025 pour 20 jours et jusqu'à la fin des travaux si nécessaire

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

CONSIDERANT la demande de **COLAS France - CAEN**, représentée par VALLEE

Thomas (06 99 63 85 05) de procéder aux travaux indiqués

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise COLAS France - CAEN (TSA 70011 – chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX) est autorisée à fermer la circulation pendant 20 jours, Chemin de Lacoudrais entre le 15/09/2025 et la fin des travaux.

ARTICLE 2

La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation sera mise en place et entretenue par les soins et à la charge de l'entreprise responsable des travaux,

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

ARTICLE 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délais de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication,

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise.

Gonneville/Honfleur le 09/09/2025

Le Maire, Christian Minot

